

6 JUILLET > 11 AOÛT

BOULODROME DU COMPLEXE SPORTIF

PROGRAMME

# UN ÉTÉ OLYMPIQUE À ROISSY-EN-FRANCE

DU MARDI AU DIMANCHE DE 14 H À 19 H 30

NOCTURNE LE VENDREDI JUSQU'À 21 H

"LES SOIRÉES DU SAMEDI SOIR"

SOIRÉE DE CLÔTURE LE SAMEDI 11 AOÛT

RETRANSMISSION SUR ÉCRAN GÉANT :

MATCHS DE L'EURO ET ÉPREUVES OLYMPIQUES



Programmation à consulter sur place.

Accès réservé uniquement aux Roisséens munis d'un bracelet.

Renseignements : 01 34 29 95 95

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## ARTICLE I :

Le site restera fermé et strictement interdit à toute personne inconnue du service en dehors des horaires d'ouverture d'un été à Roissy, pendant l'installation, l'intégralité de l'évènement (du 6 juillet au 11 août) et le rangement soit du 17 juin au 25 août 2024 inclus.

La commune se réserve le droit de fermer le site si elle le juge nécessaire.

## ARTICLE II :

L'accès à l'aire de détente se fera exclusivement depuis le square de la Concorde. Les autres accès seront fermés à cette occasion.

Le filtrage du public à son arrivée sur les lieux sera effectué de la manière suivante :

- Le filtrage des accès piétons sur le site sera assuré par les agents de sécurité de la société SGE ou, à défaut par les agents municipaux.
- Un contrôle visuel des sacs sera pratiqué par l'agent de sécurité.
- L'accès est réservé uniquement aux Roisséens munis d'un bracelet « Un été à Roissy » de couleur rose, sauf lors des diffusions des épreuves olympiques définis dans le programme.
- L'accès au site sera interdit aux personnes présentant des signes respiratoire ou digestif.
- Toute personne accédant au site est invitée à respecter les gestes barrières pour éviter une transmission interindividuelle.

## Tout personne qui refusera de se soumettre aux contrôles se verra interdire l'accès.

Une tenue adaptée (monokini interdit) et un comportement décent sont exigés sur le site en toutes circonstances.

En cas de vol de vêtements ou d'effets personnels, la Municipalité décline toute responsabilité.

Les enfants de moins de 7 ans devront être accompagnés d'une personne de plus de 12 ans.

Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits sur le site.

Il est interdit d'abandonner des reliefs d'aliments.

## ARTICLE III :

Il est interdit de consommer de l'alcool sur le site en dehors des soirées organisées par la commune.

## ARTICLE IV :

### Accès à l'espace aquatique :

Plateforme de jets d'eau :

- Les enfants de moins de 4 ans devront impérativement être accompagnés d'un adulte sur la plateforme de jets d'eau.
- Les enfants de 4 à 6 ans peuvent accéder à la plateforme aquatique non accompagnés, mais sous la surveillance d'un adulte en dehors de celle-ci.
- Les enfants de + 6 ans auront un accès libre sur la plateforme de jets d'eau.

L'accès ne pourra se faire qu'en présence d'un surveillant.

Le nombre d'usagers en simultané sur la plateforme de jets d'eau sera limité à 25 et laissé à l'appréciation du surveillant en fonction des activités et du public. En cas d'affluence, l'activité sera limitée à 20 mn par vacation.

### Bassin :

- Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés et surveillés obligatoirement par un adulte de 18 ans et plus.
- Les enfants de 6 à 8 ans doivent être accompagnés et surveillés par un adulte de 16 ans et plus.
- Les enfants de 8 ans et plus peuvent se rendre seuls sur la structure.

Avant de pénétrer dans l'espace aquatique, les usagers doivent obligatoirement prendre une douche et se savonner dans le vestiaire prévu à cet effet. Les usagers devront passer par le pédiluve. Les usagers ne doivent pas utiliser le pédiluve à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

Pour des raisons d'hygiène et de salubrité, la tenue de bain obligatoire pour tous est le maillot de bain une ou deux pièces

propre et uniquement réservé à l'usage de la baignade. Sont donc strictement interdits : caleçon, short cycliste, boxer long, pantalons de toutes longueurs, jupe, robe, paréo, string, tee-shirt, sous-vêtements, combinaisons intégrales.

Le short de bain propre est toléré.

Le tee-shirt de bain (matière lycra) est toléré pour la baignade.

Une dérogation pourra être accordée aux accueils de loisirs de la commune par le surveillant, quant au tee-shirt en coton.

Il est formellement interdit de :

Manger et boire - Fumer - Mâcher du chewing-gum sauf sur les aires de détente et de repos de plein air - Cracher - Pousser les autres - Porter des chaussures quelles qu'elles soient.

Les enfants en bas âge devront impérativement porter une couche spéciale baignade.

L'accès aux zones réservées aux usagers de la plateforme aquatique est interdit aux porteurs de lésions cutanées suspectes, non munis d'un certificat de non-contagion.

### Accès au terrain de sable :

Le terrain sera utilisé par l'organisation pour des animations. En dehors de ces créneaux, l'accès sera libre.

Il est formellement interdit de :

Jeter du sable - Fumer - Perturber une activité organisée - Se livrer à des jeux dangereux - Manger et boire.

## ARTICLE V :

Il est interdit de fumer dans les zones d'aires collectives de jeux.

## ARTICLE VI :

Plan d'Organisation des Sauvetages et des Secours (P.O.S.S)

Les usagers sont tenus de prendre connaissance et de respecter le plan d'organisation de la surveillance et des secours affiché sur le site ainsi que de se conformer, en cas d'accident, aux directives des maîtres-nageurs sauveteurs.

## ARTICLE VII:

Tout dommage causé aux installations sera réparé par la municipalité aux frais des responsables. En cas de refus de paiement, la municipalité demandera le remboursement des frais engagés par la voie judiciaire.

Tout usager doit obéir aux consignes qui peuvent lui être données par le personnel de surveillance.

Dès l'annonce de la fin de la séance publique, les usagers doivent évacuer rapidement les lieux.

Les usagers sont responsables des accidents corporels ou matériels qu'ils occasionnent directement ou provoquent par leur comportement, et des conséquences que cela peut entraîner tant pour eux-mêmes que pour les autres personnes. Ils doivent donc, à cet effet, être couverts par une assurance Responsabilité Civile personnelle.

## ARTICLE VIII :

Tout usager qui, par son attitude (bagarres, menaces envers le personnel ou le public, gênes pour les autres usagers, etc...), ira à l'encontre de la bonne marche de l'établissement, sera prié de quitter immédiatement les lieux.

Le présent arrêté habilite le personnel municipal à appliquer et faire respecter le présent règlement.

## ARTICLE IX :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## ARTICLE X :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Roissy-en-France, Monsieur le Directeur de la Police Municipale Intercommunale, Monsieur le Chef de la Police Municipale locale et Monsieur le Chef du Centre de Secours de Roissy-en-France.



Voici l'été et le soleil qui pointe enfin le bout de son nez après tant de semaines de grisaille.

C'est parti pour fêter un « été olympique » à Roissy-en-France et passer des vacances familiales rafraîchissantes, sportives et conviviales dans notre village.

Avis aux amateurs de sport, de soleil, de farniente, de convivialité et de sable fin.

Une multitude d'activités sportives, manuelles et festives vous attendent autour de nos installations aquatiques et de notre aire de jeux dédiée.

Entre détente et sport, entre amis et en famille, c'est un moment privilégié que vous passerez à la Plage, j'en suis sûre, le temps d'un été "Olympique" à Roissy.

Je vous y retrouverai avec plaisir.

**Michèle CALIX**

*Maire de Roissy-en-France*

L'accès au site est réservé aux Roisséens munis d'un bracelet. Les bracelets ont été distribués lors des permanences des chèques-vacances, ou à défaut, il faudra se présenter au service de la vie locale muni d'un justificatif de domicile et d'une carte d'identité pour les récupérer. Un seul bracelet par membre de la famille sera distribué pour la durée d'*Un Été à Roissy* du 6 juillet au 11 août.



C'est avec une grande joie que nous accueillons l'arrivée d'un événement exceptionnel cet été dans notre belle commune. En effet, pour l'occasion, Roissy se transformera en un véritable été Olympique, offrant ainsi à tous les Roisséennes et Roisséens des moments inoubliables et de beaux souvenirs.

Notre équipe d'animation a préparé une programmation estivale riche en animations et en activités sportives. Des surprises et des nouveautés vous attendent. Chaque samedi soir, des soirées festives seront organisées pour vous divertir. Et cerise sur le gâteau, une soirée spéciale sera dédiée à la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques.



Pour les amateurs de football, vous aurez la chance de suivre les matchs de l'Euro sur un écran géant. Vibrez au rythme des exploits de vos équipes préférées et partagez ces moments avec vos amis, votre famille ou vos voisins.

Et bien sûr, comment parler d'un été olympique sans évoquer les épreuves sportives ? Les retransmissions des épreuves olympiques seront également diffusées sur un écran géant. Vous pourrez ainsi soutenir vos athlètes favoris et vivre chaque instant de compétition comme si vous y étiez.

Que vous soyez passionnés de sport, amateurs de fêtes ou tout simplement en quête de moments de convivialité, vous trouverez votre bonheur lors de cet été olympique à Roissy. Et comme chaque année, l'espace aquatique sera présent pour vous rafraîchir ainsi que les nocturnes du vendredi qui continueront à égayer vos soirées estivales.

Ne manquez pas cette opportunité unique de passer des moments de joie et de partage ! Venez nombreux et préparez-vous à vivre un été "Olympique" à Roissy !

**Valérie REDOUTÉ**

*Adjointe au maire*

*Chargée de la vie locale, des commémorations, du comité des fêtes, du comité du jumelage, des associations et des médaillés*



CAFÉ DE LA PLAGE



ANIM'PLAGE



ACCUEIL



ENTRÉE

SORTIE

ESPACE BARBECUE



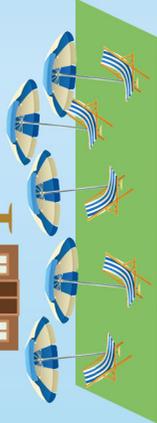
ESPACE JEUX



JETS D'EAU



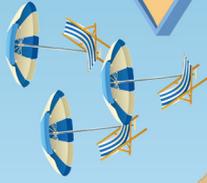
PATAUGEoire



BASSIN



ESPACE ENFANTS



# DE NOMBREUSES ANIMATIONS

## JEUX DE PLAGE ET JEUX D'EAU



## ACTIVITÉS SPORTIVES

Beach Soccer, Beach Volley, Beach Tennis,  
Rugby Touch, Baby-foot, Billard, Baby Ping  
Pong, Pétanque, Tennis de table, Turnball,  
Speedminton, Frescobol, Tchoukball...

## PLATEFORME AQUATIQUE

## DIMANCHE EN FAMILLE

## INITIATION AU RUGBY

en partenariat avec EGG15

(dès 3 ans)

le 11 et le 19 juillet

## ATELIERS LIEU DE VIE PARTAGÉ

Tous les dimanches.

## LES DANSES DE L'ÉTÉ

## DIFFUSION

des matchs de l'Euro et des  
épreuves olympiques sur  
un écran géant à leds  
de 5 mètres par 3 mètres.

Programmation  
à consulter sur place.

## ACTIVITÉS LOISIRS

Apprendre le tarot,  
la belote et le ramis  
en partenariat avec  
les Cheveux blancs et  
organisation d'un tournoi

## LE CAFÉ DE LA PLAGE

Crêpes, glaces, gaufres,  
boissons... bière le samedi  
soir uniquement

## SOIRÉES

Tous les samedis.

**Consultez la programmation sur place.**

# À NOTER DANS VOS AGENDAS

13 JUILLET : FÊTE NATIONALE

La plage fermera  
à 16 h 30

PLACE DU PAYS DE FRANCE

19 h : restauration sur place tenue par les sapeurs-pompiers, bal et animations guingette

22 h : retraite aux flambeaux

23 h 15 : feu d'artifice dans le parc de L'Orangerie

26 JUILLET : SOIRÉE SPÉCIALE : CÉRÉMONIE  
D'OUVERTURE DES JO

COMPLEXE SPORTIF DES TOURNELLES

## LES DIMANCHES EN FAMILLE

**Chaque dimanche,  
une nouvelle aire de jeux géante surprise,  
pour grands et petits,  
et des animations sont proposées  
par nos animateurs :**

7 JUILLET  
CONCOURS DE CHÂTEAUX  
DE SABLE

28 JUILLET  
KOH LANTA

14 JUILLET  
TOURNOI DE BEACH SOCCER  
ET DIFFUSION  
DE LA FINALE DE L'EURO

4 AOÛT  
LES OLYMPIADES

21 JUILLET  
FORT BOYARD

11 AOÛT  
LOTO

# LES SOIRÉES DU SAMEDI SOIR

À partir de 19 h, soirée à thème avec repas\*, animations et soirées dansantes.  
Les barbecues restent à votre disposition.

6 JUILLET  
SOIRÉE MILLE ET UNE NUITS

27 JUILLET  
SOIRÉE GUINGUETTE

13 JUILLET  
FÊTE NATIONALE (PL. DU PAYS DE FRANCE)

3 AOÛT  
SOIRÉE KARAOKÉ

20 JUILLET  
CINÉ EN PLEIN AIR

10 AOÛT  
SOIRÉE DE CLÔTURE SURPRISE

Choix des films auprès de l'équipe d'animation

\*Repas sur réservation auprès du Café de la plage.  
Adultes : 9 € • Enfants : 5 €



## LE LIEU DE VIE PARTAGÉ À LA PLAGE !

Le lieu de vie partagé vous donne rendez-vous à la plage de Roissy pour des ateliers créatifs, à 14 h\* :

7 JUILLET  
BAUME DE PLANTAIN  
ANTI PIQÛRES D'INSECTES

21 JUILLET  
MIROIR MACRAMÉ

28 JUILLET  
CARNET DE NOTES

14 JUILLET  
MARQUE-PAGES

3 AOÛT  
BRACELET



\* Le programme est susceptible d'évoluer en cas d'intempéries / cas de force majeure.

BONNES  
VACANCES !

